



ASSURANCE "GLOBAL PLUS"

La sécurité de nos enfants est notre priorité en toute circonstance, que ce soit :

- Au sein de l'établissement scolaire,
- Sur le trajet de l'école,
- Lors des activités parascolaires au Maroc ou à l'étranger
- Pendant les stages de formation ou d'apprentissage.

Assurance scolaire "Global +"

Assurance scolaire et extrascolaire qui couvre la responsabilité civile de l'élève et ses dommages corporels en cas d'accident survenu au Maroc et à l'étranger (séjour de 15 jours maximum) y compris durant les vacances scolaires.

Responsabilité civile

✓ Dommages corporels:	2 500 000.00 MAD
✓ Dommages matériels:	600 000.00 MAD
✓ Intoxication alimentaire:	500 000.00 MAD
✓ RC Incendie-explosions hors locaux :	300 000.00 MAD
✓ RC Dégâts des eaux hors locaux:	300 000.00 MAD
✓ Défense et recours ASSURANCE:	50 000.00 MAD

- ✓ Franchise de 1000,00 MAD par sinistre matériel

Prix: 100 DHS





Indémnités contractuelles:

Elle couvre les dommages corporels en cas d'accident de l'élève survenant durant le trajet, dans les activités scolaires et extra-scolaires :

- ✓ Capital décès 20 000.00 MAD
- ✓ Capital I.P.P (F/se 5%) 80 000.00 MAD

Frais médicaux et pharmaceutiques remboursés à 100% à hauteur de **40 000.00 MAD** par élève dont :

- ✓ Lunetterie: Monture: 1 000. 00 MAD Verres: 2 000.00 MAD
- ✓ Frais de recherche et de sauvetage: 1 000.00 MAD
- ✓ Prothèses auditive & orthopédique : 1 000.00 MAD
- ✓ Prothèse dentaire: 1 800.00 MAD
- ✓ Ambulance: 300.00 MAD
- ✓ Frais de rattrapage scolaire : 60.00 MAD
- ✓ Couverture à l'étranger : garantie
- ✓ Activité parascolaire sous couvert de l'association: garantie

Extension de garanties:

Garantie de versement des capitaux suivants en sus à chaque élève à l'occasion d'accidents survenant pendant les activités extrascolaires (en dehors du cadre scolaire et sans être soumises au contrôle de l'établissement) :

- ✓ Capital décès: 5 000.00 MAD
- ✓ Capital I.P.P : (Franchise absolue 5%) 5 000.00 MAD
- ✓ Frais médicaux et pharmaceutiques 11000.00 MAD

Assistance:

- ✓ Conseil médical téléphonique instantané.
- ✓ Transport par une ambulance simple ou médicalisée si l'état de l'élève nécessite une prise en charge rapide, que l'accident survienne durant les heures de scolarité ou en dehors.
- ✓ Caution d'admission dans une unité hospitalière sans délai.

GLOBAL +